



CANADA

23 OCTOBRE 1873

Nous avons déjà dit, à deux ou trois reprises, que le gouvernement fédéral...

Si vous nous abandonnez, nous tomberons nécessairement, et l'opposition aura recours à une élection générale.

Voilà le raisonnement au moyen duquel l'on espère ramener ceux des amis qui, par respect pour les droits du peuple, la dignité et les privilèges du Parlement, se séparaient de lui.

Ceci est absurde, cependant, car il ne s'agit pas, le 13 août, de la culpabilité ou de la non-culpabilité des accusés, mais d'un principe constitutionnel qui est, aujourd'hui, et sera, le 23 octobre, ce qu'il était le 13 août.

Si nous abandonnons, nous tomberons nécessairement, et l'opposition aura recours à une élection générale.

Nous répondrons bien franchement, qu'après ce que nous avons vu, il n'y aurait pas lieu de s'étonner si l'on trouvait une majorité des membres du Parlement déclarant qu'ils aiment trop le système actuel de corruption pour risquer la chance de le changer en punissant ceux qui l'ont inventé et fait opérer.

Nous répondrons bien franchement, qu'après ce que nous avons vu, il n'y aurait pas lieu de s'étonner si l'on trouvait une majorité des membres du Parlement déclarant qu'ils aiment trop le système actuel de corruption pour risquer la chance de le changer en punissant ceux qui l'ont inventé et fait opérer.

Il est un fait digne de remarque et triste à constater, c'est que Sir Hugh Allan, ayant déclaré, dans sa fameuse correspondance, avoir acheté la représentation du Bas-Canada, c'est aussi elle qui, par sa conduite, semble le plus disposée à justifier cette insolente accusation.

Nous parlons, il y a un instant, de l'élection générale dont les ministres menacent leurs adhérents ordinaires, si l'opposition ose au pouvoir.

Deux rumeurs font le tour de la ville: la première, que M. Langevin doit laisser le Département des Travaux Publics, qu'il trouve trop onéreux, pour un autre qui exige moins de travail, et, la seconde, qu'il a acheté l'ancienne demeure de Sir L. H. La Fontaine et qu'il doit aller demeurer à Montréal.

Son Excellence le gouverneur-général doit donner un grand bal, mardi, la veille de son départ pour la capitale.

Nouvelles générales.

Le gouverneur-général est attendu le 17, à Ottawa.

Son Excellence le comte de Dufferin a visité, avec sa famille, hier, l'Asile Sainte-Brigitte. C'est le Rév. M. Maguire, vicaire de l'église de Saint-Patrice, en l'absence du Rév. M. McGauran, et les dames de la société des dames charitables de cette ville qui ont reçu le comte et l'ont conduité dans toutes les salles.

L'hon. M. Tilley, le ministre des finances, s'est embarqué, mardi, à Liverpool, sur le vapeur Anson, pour revenir au Canada.

Un nouveau journal, rédigé par M. Lussignea et Fontaine, va prochainement être publié à Saint-Hyacinthe. Il s'appellera l'Union.

Les amis du Révérend Père Lacombe, O. M. I., apprendront avec plaisir que cette infatigable missionnaire sera de retour en Canada vers la fin de ce mois.

Appelé par ses supérieurs, il partit pour la France en avril dernier. Il reçut alors la mission de visiter les grands séminaires afin de recruter des missionnaires pour les contrées où sa congrégation aurait besoin d'un plus grand nombre de sujets.

Le Saint-Père a reçu, il y a quelques jours, avec une bienveillance marquée, les fils du maréchal MacMahon. A ce propos, une gracieuse anecdote...

On écrit de Posen au Texas que l'archevêque Mgr. Ledochowski a nommé, en une seule fois, dans les premiers jours de ce mois, 28 vicaires, sans l'autorisation du gouvernement prussien.

On lit dans le World, de New-York: «Le nom de famille du comte de Roseberry qui vient d'arriver en ce pays, est Primrose, et il a des parents de ce nom qui résident à Québec. Son oncle, son grand oncle, l'hon. M. Primrose, a résidé pendant plusieurs années à Québec, où il a occupé un emploi dans le Département des Terres de la Couronne.»

On lit dans le National: «Nous disions, samedi, que, pour un homme honorable, député du Bas-Canada, l'entrée dans le gouvernement fédéral n'est pas possible; — que, si M. Masson eût pu obtenir satisfaction sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick, il n'aurait encore pu se rendre au désir de M. Langevin, en prenant un siège dans le cabinet, avant d'être complètement édifié sur l'affaire du Pacifique.»

«S'il faut en croire certaines rumeurs, nous ne serions pas éloignés d'avoir justifié apprécié la position de M. Langevin, et M. Masson n'aurait pas été le premier à le rebouter. On assure que deux autres de ses anciens amis politiques auraient répondu à ses avances en le priant de se désoluer sur l'affaire du Pacifique. M. Langevin a succédé à M. Cartier, mais il ne le remplace pas, au dire de certains de ses amis politiques, qu'il se serait jetés dans le feu pour M. Cartier, mais ne veulent pas se jeter dans la boue pour M. Langevin.»

Le Manoir d'Haberville. «L'Opinion Publique vient de publier, à la date du 4 courant, le Manoir du Saint-Jean-Port-Joli, dont le rédacteur M. P. A. De Gaspé a fait une si belle et si intéressante description dans son ouvrage.

Le Manoir d'Haberville.

«Le Manoir Seigneurial, situé entre le fleuve Saint-Laurent et le promontoire, n'en était séparé que par une seule cour, le chemin du roi et le fossé. C'était une maison à un seul étage, à comble raide, longue de cent pieds, flanquée de deux ailes de quinze pieds avançant sur la cour principale. Un fournil, attenant du côté du nord-est à la cuisine, servait aussi de buanderie. Un petit pavillon, contigu à un grand salon au sud-ouest, donnait quelque régularité à ce manoir d'ancienne construction canadienne, etc. etc.

L'auteur de ce paysage nous fait voir l'antique manoir du côté du nord-ouest. La façade, qui se trouve dérobée à nos regards, mais qu'on peut connaître par la description que nous en avons faite, est la plus belle que l'on ait vue en ce genre. Elle est flanquée de deux tours, et le fronton est surmonté de deux statues en bronze, qui ont été sculptées par les grands artistes de la famille de Gaspé et de ses amis de la littérature, qui ont eu l'avantage de satisfaire les vœux littéraires de l'aimable vieillard seigneurial reconnaissant envers M. Desbarats de la publicité qu'il vient de donner à cette résidence d'une de nos premières familles canadiennes.

Maintenant quel est celui qui le premier a eu la bonne idée de nous conserver une copie fidèle de ce manoir et la transmettre à M. Desbarats? C'est ce que l'Opinion Publique aurait dû nous dire, et c'est ce qu'elle n'a pas fait.

C'est ce que l'Opinion Publique aurait dû nous dire, et c'est ce qu'elle n'a pas fait. Sans vouloir scruter les motifs de ce silence, je crois de mon devoir, M. le rédacteur, de tout vous faire connaître, c'est une de ces histoires pour le moins aussi intéressante que bien d'autres.

L'auteur de ce paysage est un enfant de Saint-Jean-Port-Joli. C'est M. Raphaël Miché Poirier, Agent du Grand-Tronc à Saint-Vallier, comté de Bellechasse. C'est un ancien élève du collège de Sainte-Anne de la Poca-tière. C'est là qu'il a cultivé et développé son talent pour le dessin. Et depuis sa sortie du collège, M. Poirier a continué de crayonner selon que les circonstances le lui ont permis. Jusqu'à ces derniers jours, les étrangers ont pu admirer chez lui une magnifique peinture du manoir de Saint-Jean-Port-Joli, d'une grandeur triple de celle du passage publié par l'Opinion Publique et d'une vérité frappante. Les arbres de la cour et du rocher sont tels qu'on les voit à la mi-octobre.

C'est en octobre 1872 que M. Poirier, à la demande d'un ami, s'est transporté à Saint-Jean-Port-Joli pour dessiner le manoir de la famille de Gaspé. La première copie terminée, le même ami lui a conseillé d'en faire une autre et de l'offrir à M. Desbarats, propriétaire de l'Opinion Publique, pensant que l'éditeur des Anciens Canadiens serait heureux de ce don. M. Poirier s'est rendu à cette suggestion. On n'a pas jugé à propos d'accuser réception. Rien d'étonnant donc de ne pas voir le nom de M. R. M. Poirier au bas du paysage, publié il y a quelques jours. On n'a pas même jugé à propos de lui en envoyer une copie comme marque de reconnaissance.

Bien plus, on a tenté de faire des corrections à son travail. Sous prétexte de régularité probablement, on a fait les fenêtres de la maison de même grandeur, lorsque les trois premières du côté de l'ouest sont plus grandes, la partie du côté de l'est étant de date plus ancienne.

Une telle conduite n'a assurément pas besoin de commentaires. Je me contente de la faire connaître, non pour contrarier les Messieurs de l'Opinion Publique, mais pour rendre à chacun son dû. M. Poirier a droit de s'être traité en tout temps avec politesse, mais particulièrement quand il fait un acte de générosité. — L. X. M.

Chemins de fer de Lac Saint-Jean. A une assemblée publique des citoyens du Lac Saint-Jean et des principales paroisses du comté de Chicoutimi, convoquée dans le but de s'entendre sur les moyens les plus propres à assurer des communications par voie ferrée entre le Lac Saint-Jean et quelques points de la Rivière Saguenay, et tenue à Saint-Louis de Métabetchouan, chef-lieu du Haut Saguenay, le dixième jour de septembre, étaient présents, entre autres amis de l'entreprise accourus de toutes parts, les messieurs suivants: Wm. Evan Price, écuyer, M. C. C. Ovide Bossé, écuyer, shérif, tous deux de Chicoutimi, Lucien Tremblay, écuyer, notaire, de Bagotville, Cyrille Lacombe, écuyer, médecin, Calixte Hébert, écuyer, régisseur, Horace Dumais, écuyer, arpenteur provincial, Séverin Dumais, écuyer, notaire, M. Elzéar Ouellet, instituteur, M. Alex. Dumas, marchand, de Notre-Dame d'Haberville, M. François Duchesne, marchand, Jules Tremblay, écuyer, maire, de Saint-Jérôme, R. G. Charlton, écuyer, préfet, de Saint-Louis de Métabetchouan, Sylvestre Bouchard, écuyer, maire, Israël Dumais, écuyer, notaire, L. C. Otis, écuyer, marchand, M. Euloge Monard, marchand, de Notre-Dame du Lac Saint-Jean, Louis Marcoux, écuyer, maire, M. Elie St. Hilaire, de Saint-Prime.

M. Elie St. Hilaire fut élu président de l'assemblée, écuyer, secrétaire de la dite assemblée.

Le but de l'assemblée ayant été expliqué par le président, et après quelques remarques de M. Evan Price, écuyer, Ovide Bossé, écuyer, Horace Dumais, écuyer, Calixte Hébert, écuyer, et de M. Elzéar Ouellet, il fut procédé à la nomination d'un comité chargé de préparer les résolutions, et les messieurs dont les noms suivent furent priés d'en former partie, savoir: R. G. Charlton, écuyer, Ovide Bossé, écuyer, Calixte Hébert, écuyer, François Duchesne, écuyer, Cyrille Lacombe, écuyer, Louis Marcoux, écuyer, Eucher Otis, écuyer, Lucien Tremblay, écuyer, et Israël Dumais, écuyer. Et après s'être retiré pendant quelques instants le comité rapporta les résolutions suivantes: Proposé par M. André Paton, de Saint-Alphonse et M. Alex. Dumas, d'Haberville, secondé par Cyrille L.

Le Manoir d'Haberville.

«Le Manoir Seigneurial, situé entre le fleuve Saint-Laurent et le promontoire, n'en était séparé que par une seule cour, le chemin du roi et le fossé. C'était une maison à un seul étage, à comble raide, longue de cent pieds, flanquée de deux ailes de quinze pieds avançant sur la cour principale. Un fournil, attenant du côté du nord-est à la cuisine, servait aussi de buanderie. Un petit pavillon, contigu à un grand salon au sud-ouest, donnait quelque régularité à ce manoir d'ancienne construction canadienne, etc. etc.

L'auteur de ce paysage nous fait voir l'antique manoir du côté du nord-ouest. La façade, qui se trouve dérobée à nos regards, mais qu'on peut connaître par la description que nous en avons faite, est la plus belle que l'on ait vue en ce genre. Elle est flanquée de deux tours, et le fronton est surmonté de deux statues en bronze, qui ont été sculptées par les grands artistes de la famille de Gaspé et de ses amis de la littérature, qui ont eu l'avantage de satisfaire les vœux littéraires de l'aimable vieillard seigneurial reconnaissant envers M. Desbarats de la publicité qu'il vient de donner à cette résidence d'une de nos premières familles canadiennes.

Maintenant quel est celui qui le premier a eu la bonne idée de nous conserver une copie fidèle de ce manoir et la transmettre à M. Desbarats? C'est ce que l'Opinion Publique aurait dû nous dire, et c'est ce qu'elle n'a pas fait.

C'est ce que l'Opinion Publique aurait dû nous dire, et c'est ce qu'elle n'a pas fait. Sans vouloir scruter les motifs de ce silence, je crois de mon devoir, M. le rédacteur, de tout vous faire connaître, c'est une de ces histoires pour le moins aussi intéressante que bien d'autres.

L'auteur de ce paysage est un enfant de Saint-Jean-Port-Joli. C'est M. Raphaël Miché Poirier, Agent du Grand-Tronc à Saint-Vallier, comté de Bellechasse. C'est un ancien élève du collège de Sainte-Anne de la Poca-tière. C'est là qu'il a cultivé et développé son talent pour le dessin. Et depuis sa sortie du collège, M. Poirier a continué de crayonner selon que les circonstances le lui ont permis. Jusqu'à ces derniers jours, les étrangers ont pu admirer chez lui une magnifique peinture du manoir de Saint-Jean-Port-Joli, d'une grandeur triple de celle du passage publié par l'Opinion Publique et d'une vérité frappante. Les arbres de la cour et du rocher sont tels qu'on les voit à la mi-octobre.

C'est en octobre 1872 que M. Poirier, à la demande d'un ami, s'est transporté à Saint-Jean-Port-Joli pour dessiner le manoir de la famille de Gaspé. La première copie terminée, le même ami lui a conseillé d'en faire une autre et de l'offrir à M. Desbarats, propriétaire de l'Opinion Publique, pensant que l'éditeur des Anciens Canadiens serait heureux de ce don. M. Poirier s'est rendu à cette suggestion. On n'a pas jugé à propos d'accuser réception. Rien d'étonnant donc de ne pas voir le nom de M. R. M. Poirier au bas du paysage, publié il y a quelques jours. On n'a pas même jugé à propos de lui en envoyer une copie comme marque de reconnaissance.

Bien plus, on a tenté de faire des corrections à son travail. Sous prétexte de régularité probablement, on a fait les fenêtres de la maison de même grandeur, lorsque les trois premières du côté de l'ouest sont plus grandes, la partie du côté de l'est étant de date plus ancienne.

Une telle conduite n'a assurément pas besoin de commentaires. Je me contente de la faire connaître, non pour contrarier les Messieurs de l'Opinion Publique, mais pour rendre à chacun son dû. M. Poirier a droit de s'être traité en tout temps avec politesse, mais particulièrement quand il fait un acte de générosité. — L. X. M.

Chemins de fer de Lac Saint-Jean. A une assemblée publique des citoyens du Lac Saint-Jean et des principales paroisses du comté de Chicoutimi, convoquée dans le but de s'entendre sur les moyens les plus propres à assurer des communications par voie ferrée entre le Lac Saint-Jean et quelques points de la Rivière Saguenay, et tenue à Saint-Louis de Métabetchouan, chef-lieu du Haut Saguenay, le dixième jour de septembre, étaient présents, entre autres amis de l'entreprise accourus de toutes parts, les messieurs suivants: Wm. Evan Price, écuyer, M. C. C. Ovide Bossé, écuyer, shérif, tous deux de Chicoutimi, Lucien Tremblay, écuyer, notaire, de Bagotville, Cyrille Lacombe, écuyer, médecin, Calixte Hébert, écuyer, régisseur, Horace Dumais, écuyer, arpenteur provincial, Séverin Dumais, écuyer, notaire, M. Elzéar Ouellet, instituteur, M. Alex. Dumas, marchand, de Notre-Dame d'Haberville, M. François Duchesne, marchand, Jules Tremblay, écuyer, maire, de Saint-Jérôme, R. G. Charlton, écuyer, préfet, de Saint-Louis de Métabetchouan, Sylvestre Bouchard, écuyer, maire, Israël Dumais, écuyer, notaire, L. C. Otis, écuyer, marchand, M. Euloge Monard, marchand, de Notre-Dame du Lac Saint-Jean, Louis Marcoux, écuyer, maire, M. Elie St. Hilaire, de Saint-Prime.

M. Elie St. Hilaire fut élu président de l'assemblée, écuyer, secrétaire de la dite assemblée.

Le but de l'assemblée ayant été expliqué par le président, et après quelques remarques de M. Evan Price, écuyer, Ovide Bossé, écuyer, Horace Dumais, écuyer, Calixte Hébert, écuyer, et de M. Elzéar Ouellet, il fut procédé à la nomination d'un comité chargé de préparer les résolutions, et les messieurs dont les noms suivent furent priés d'en former partie, savoir: R. G. Charlton, écuyer, Ovide Bossé, écuyer, Calixte Hébert, écuyer, François Duchesne, écuyer, Cyrille Lacombe, écuyer, Louis Marcoux, écuyer, Eucher Otis, écuyer, Lucien Tremblay, écuyer, et Israël Dumais, écuyer. Et après s'être retiré pendant quelques instants le comité rapporta les résolutions suivantes: Proposé par M. André Paton, de Saint-Alphonse et M. Alex. Dumas, d'Haberville, secondé par Cyrille L.

Le Manoir d'Haberville.

«Le Manoir Seigneurial, situé entre le fleuve Saint-Laurent et le promontoire, n'en était séparé que par une seule cour, le chemin du roi et le fossé. C'était une maison à un seul étage, à comble raide, longue de cent pieds, flanquée de deux ailes de quinze pieds avançant sur la cour principale. Un fournil, attenant du côté du nord-est à la cuisine, servait aussi de buanderie. Un petit pavillon, contigu à un grand salon au sud-ouest, donnait quelque régularité à ce manoir d'ancienne construction canadienne, etc. etc.

L'auteur de ce paysage nous fait voir l'antique manoir du côté du nord-ouest. La façade, qui se trouve dérobée à nos regards, mais qu'on peut connaître par la description que nous en avons faite, est la plus belle que l'on ait vue en ce genre. Elle est flanquée de deux tours, et le fronton est surmonté de deux statues en bronze, qui ont été sculptées par les grands artistes de la famille de Gaspé et de ses amis de la littérature, qui ont eu l'avantage de satisfaire les vœux littéraires de l'aimable vieillard seigneurial reconnaissant envers M. Desbarats de la publicité qu'il vient de donner à cette résidence d'une de nos premières familles canadiennes.

Maintenant quel est celui qui le premier a eu la bonne idée de nous conserver une copie fidèle de ce manoir et la transmettre à M. Desbarats? C'est ce que l'Opinion Publique aurait dû nous dire, et c'est ce qu'elle n'a pas fait.

C'est ce que l'Opinion Publique aurait dû nous dire, et c'est ce qu'elle n'a pas fait. Sans vouloir scruter les motifs de ce silence, je crois de mon devoir, M. le rédacteur, de tout vous faire connaître, c'est une de ces histoires pour le moins aussi intéressante que bien d'autres.

L'auteur de ce paysage est un enfant de Saint-Jean-Port-Joli. C'est M. Raphaël Miché Poirier, Agent du Grand-Tronc à Saint-Vallier, comté de Bellechasse. C'est un ancien élève du collège de Sainte-Anne de la Poca-tière. C'est là qu'il a cultivé et développé son talent pour le dessin. Et depuis sa sortie du collège, M. Poirier a continué de crayonner selon que les circonstances le lui ont permis. Jusqu'à ces derniers jours, les étrangers ont pu admirer chez lui une magnifique peinture du manoir de Saint-Jean-Port-Joli, d'une grandeur triple de celle du passage publié par l'Opinion Publique et d'une vérité frappante. Les arbres de la cour et du rocher sont tels qu'on les voit à la mi-octobre.

C'est en octobre 1872 que M. Poirier, à la demande d'un ami, s'est transporté à Saint-Jean-Port-Joli pour dessiner le manoir de la famille de Gaspé. La première copie terminée, le même ami lui a conseillé d'en faire une autre et de l'offrir à M. Desbarats, propriétaire de l'Opinion Publique, pensant que l'éditeur des Anciens Canadiens serait heureux de ce don. M. Poirier s'est rendu à cette suggestion. On n'a pas jugé à propos d'accuser réception. Rien d'étonnant donc de ne pas voir le nom de M. R. M. Poirier au bas du paysage, publié il y a quelques jours. On n'a pas même jugé à propos de lui en envoyer une copie comme marque de reconnaissance.

Bien plus, on a tenté de faire des corrections à son travail. Sous prétexte de régularité probablement, on a fait les fenêtres de la maison de même grandeur, lorsque les trois premières du côté de l'ouest sont plus grandes, la partie du côté de l'est étant de date plus ancienne.

Une telle conduite n'a assurément pas besoin de commentaires. Je me contente de la faire connaître, non pour contrarier les Messieurs de l'Opinion Publique, mais pour rendre à chacun son dû. M. Poirier a droit de s'être traité en tout temps avec politesse, mais particulièrement quand il fait un acte de générosité. — L. X. M.

Chemins de fer de Lac Saint-Jean. A une assemblée publique des citoyens du Lac Saint-Jean et des principales paroisses du comté de Chicoutimi, convoquée dans le but de s'entendre sur les moyens les plus propres à assurer des communications par voie ferrée entre le Lac Saint-Jean et quelques points de la Rivière Saguenay, et tenue à Saint-Louis de Métabetchouan, chef-lieu du Haut Saguenay, le dixième jour de septembre, étaient présents, entre autres amis de l'entreprise accourus de toutes parts, les messieurs suivants: Wm. Evan Price, écuyer, M. C. C. Ovide Bossé, écuyer, shérif, tous deux de Chicoutimi, Lucien Tremblay, écuyer, notaire, de Bagotville, Cyrille Lacombe, écuyer, médecin, Calixte Hébert, écuyer, régisseur, Horace Dumais, écuyer, arpenteur provincial, Séverin Dumais, écuyer, notaire, M. Elzéar Ouellet, instituteur, M. Alex. Dumas, marchand, de Notre-Dame d'Haberville, M. François Duchesne, marchand, Jules Tremblay, écuyer, maire, de Saint-Jérôme, R. G. Charlton, écuyer, préfet, de Saint-Louis de Métabetchouan, Sylvestre Bouchard, écuyer, maire, Israël Dumais, écuyer, notaire, L. C. Otis, écuyer, marchand, M. Euloge Monard, marchand, de Notre-Dame du Lac Saint-Jean, Louis Marcoux, écuyer, maire, M. Elie St. Hilaire, de Saint-Prime.

M. Elie St. Hilaire fut élu président de l'assemblée, écuyer, secrétaire de la dite assemblée.

Le but de l'assemblée ayant été expliqué par le président, et après quelques remarques de M. Evan Price, écuyer, Ovide Bossé, écuyer, Horace Dumais, écuyer, Calixte Hébert, écuyer, et de M. Elzéar Ouellet, il fut procédé à la nomination d'un comité chargé de préparer les résolutions, et les messieurs dont les noms suivent furent priés d'en former partie, savoir: R. G. Charlton, écuyer, Ovide Bossé, écuyer, Calixte Hébert, écuyer, François Duchesne, écuyer, Cyrille Lacombe, écuyer, Louis Marcoux, écuyer, Eucher Otis, écuyer, Lucien Tremblay, écuyer, et Israël Dumais, écuyer. Et après s'être retiré pendant quelques instants le comité rapporta les résolutions suivantes: Proposé par M. André Paton, de Saint-Alphonse et M. Alex. Dumas, d'Haberville, secondé par Cyrille L.

Le Manoir d'Haberville.

«Le Manoir Seigneurial, situé entre le fleuve Saint-Laurent et le promontoire, n'en était séparé que par une seule cour, le chemin du roi et le fossé. C'était une maison à un seul étage, à comble raide, longue de cent pieds, flanquée de deux ailes de quinze pieds avançant sur la cour principale. Un fournil, attenant du côté du nord-est à la cuisine, servait aussi de buanderie. Un petit pavillon, contigu à un grand salon au sud-ouest, donnait quelque régularité à ce manoir d'ancienne construction canadienne, etc. etc.

L'auteur de ce paysage nous fait voir l'antique manoir du côté du nord-ouest. La façade, qui se trouve dérobée à nos regards, mais qu'on peut connaître par la description que nous en avons faite, est la plus belle que l'on ait vue en ce genre. Elle est flanquée de deux tours, et le fronton est surmonté de deux statues en bronze, qui ont été sculptées par les grands artistes de la famille de Gaspé et de ses amis de la littérature, qui ont eu l'avantage de satisfaire les vœux littéraires de l'aimable vieillard seigneurial reconnaissant envers M. Desbarats de la publicité qu'il vient de donner à cette résidence d'une de nos premières familles canadiennes.

Maintenant quel est celui qui le premier a eu la bonne idée de nous conserver une copie fidèle de ce manoir et la transmettre à M. Desbarats? C'est ce que l'Opinion Publique aurait dû nous dire, et c'est ce qu'elle n'a pas fait.

C'est ce que l'Opinion Publique aurait dû nous dire, et c'est ce qu'elle n'a pas fait. Sans vouloir scruter les motifs de ce silence, je crois de mon devoir, M. le rédacteur, de tout vous faire connaître, c'est une de ces histoires pour le moins aussi intéressante que bien d'autres.

L'auteur de ce paysage est un enfant de Saint-Jean-Port-Joli. C'est M. Raphaël Miché Poirier, Agent du Grand-Tronc à Saint-Vallier, comté de Bellechasse. C'est un ancien élève du collège de Sainte-Anne de la Poca-tière. C'est là qu'il a cultivé et développé son talent pour le dessin. Et depuis sa sortie du collège, M. Poirier a continué de crayonner selon que les circonstances le lui ont permis. Jusqu'à ces derniers jours, les étrangers ont pu admirer chez lui une magnifique peinture du manoir de Saint-Jean-Port-Joli, d'une grandeur triple de celle du passage publié par l'Opinion Publique et d'une vérité frappante. Les arbres de la cour et du rocher sont tels qu'on les voit à la mi-octobre.

C'est en octobre 1872 que M. Poirier, à la demande d'un ami, s'est transporté à Saint-Jean-Port-Joli pour dessiner le manoir de la famille de Gaspé. La première copie terminée, le même ami lui a conseillé d'en faire une autre et de l'offrir à M. Desbarats, propriétaire de l'Opinion Publique, pensant que l'éditeur des Anciens Canadiens serait heureux de ce don. M. Poirier s'est rendu à cette suggestion. On n'a pas jugé à propos d'accuser réception. Rien d'étonnant donc de ne pas voir le nom de M. R. M. Poirier au bas du paysage, publié il y a quelques jours. On n'a pas même jugé à propos de lui en envoyer une copie comme marque de reconnaissance.

Bien plus, on a tenté de faire des corrections à son travail. Sous prétexte de régularité probablement, on a fait les fenêtres de la maison de même grandeur, lorsque les trois premières du côté de l'ouest sont plus grandes, la partie du côté de l'est étant de date plus ancienne.

Une telle conduite n'a assurément pas besoin de commentaires. Je me contente de la faire connaître, non pour contrarier les Messieurs de l'Opinion Publique, mais pour rendre à chacun son dû. M. Poirier a droit de s'être traité en tout temps avec politesse, mais particulièrement quand il fait un acte de générosité. — L. X. M.

Chemins de fer de Lac Saint-Jean. A une assemblée publique des citoyens du Lac Saint-Jean et des principales paroisses du comté de Chicoutimi, convoquée dans le but de s'entendre sur les moyens les plus propres à assurer des communications par voie ferrée entre le Lac Saint-Jean et quelques points de la Rivière Saguenay, et tenue à Saint-Louis de Métabetchouan, chef-lieu du Haut Saguenay, le dixième jour de septembre, étaient présents, entre autres amis de l'entreprise accourus de toutes parts, les messieurs suivants: Wm. Evan Price, écuyer, M. C. C. Ovide Bossé, écuyer, shérif, tous deux de Chicoutimi, Lucien Tremblay, écuyer, notaire, de Bagotville, Cyrille Lacombe, écuyer, médecin, Calixte Hébert, écuyer, régisseur, Horace Dumais, écuyer, arpenteur provincial, Séverin Dumais, écuyer, notaire, M. Elzéar Ouellet, instituteur, M. Alex. Dumas, marchand, de Notre-Dame d'Haberville, M. François Duchesne, marchand, Jules Tremblay, écuyer, maire, de Saint-Jérôme, R. G. Charlton, écuyer, préfet, de Saint-Louis de Métabetchouan, Sylvestre Bouchard, écuyer, maire, Israël Dumais, écuyer, notaire, L. C. Otis, écuyer, marchand, M. Euloge Monard, marchand, de Notre-Dame du Lac Saint-Jean, Louis Marcoux, écuyer, maire, M. Elie St. Hilaire, de Saint-Prime.

M. Elie St. Hilaire fut élu président de l'assemblée, écuyer, secrétaire de la dite assemblée.

Le but de l'assemblée ayant été expliqué par le président, et après quelques remarques de M. Evan Price, écuyer, Ovide Bossé, écuyer, Horace Dumais, écuyer, Calixte Hébert, écuyer, et de M. Elzéar Ouellet, il fut procédé à la nomination d'un comité chargé de préparer les résolutions, et les messieurs dont les noms suivent furent priés d'en former partie, savoir: R. G. Charlton, écuyer, Ovide Bossé, écuyer, Calixte Hébert, écuyer, François Duchesne, écuyer, Cyrille Lacombe, écuyer, Louis Marcoux, écuyer, Eucher Otis, écuyer, Lucien Tremblay, écuyer, et Israël Dumais, écuyer. Et après s'être retiré pendant quelques instants le comité rapporta les résolutions suivantes: Proposé par M. André Paton, de Saint-Alphonse et M. Alex. Dumas, d'Haberville, secondé par Cyrille L.

Le Manoir d'Haberville.

«Le Manoir Seigneurial, situé entre le fleuve Saint-Laurent et le promontoire, n'en était séparé que par une seule cour, le chemin du roi et le fossé. C'était une maison à un seul étage, à comble raide, longue de cent pieds, flanquée de deux ailes de quinze pieds avançant sur la cour principale. Un fournil, attenant du côté du nord-est à la cuisine, servait aussi de buanderie. Un petit pavillon, contigu à un grand salon au sud-ouest, donnait quelque régularité à ce manoir d'ancienne construction canadienne, etc. etc.

L'auteur de ce paysage nous fait voir l'antique manoir du côté du nord-ouest. La façade, qui se trouve dérobée à nos regards, mais qu'on peut connaître par la description que nous en avons faite, est la plus belle que l'on ait vue en ce genre. Elle est flanquée de deux tours, et le fronton est surmonté de deux statues en bronze, qui ont été sculptées par les grands artistes de la famille de Gaspé et de ses amis de la littérature, qui ont eu l'avantage de satisfaire les vœux littéraires de l'aimable vieillard seigneurial reconnaissant envers M. Desbarats de la publicité qu'il vient de donner à cette résidence d'une de nos premières familles canadiennes.

Maintenant quel est celui qui le premier a eu la bonne idée de nous conserver une copie fidèle de ce manoir et la transmettre à M. Desbarats? C'est ce que l'Opinion Publique aurait dû nous dire, et c'est ce qu'elle n'a pas fait.

C'est ce que l'Opinion Publique aurait dû nous dire, et c'est ce qu'elle n'a pas fait. Sans vouloir scruter les motifs de ce silence, je crois de mon devoir, M. le rédacteur, de tout vous faire connaître, c'est une de ces histoires pour le moins aussi intéressante que bien d'autres.

L'auteur de ce paysage est un enfant de Saint-Jean-Port-Joli. C'est M. Raphaël Miché Poirier, Agent du Grand-Tronc à Saint-Vallier, comté de Bellechasse. C'est un ancien élève du collège de Sainte-Anne de la Poca-tière. C'est là qu'il a cultivé et développé son talent pour le dessin. Et depuis sa sortie du collège, M. Poirier a continué de crayonner selon que les circonstances le lui ont permis. Jusqu'à ces derniers jours, les étrangers ont pu admirer chez lui une magnifique peinture du manoir de Saint-Jean-Port-Joli, d'une grandeur triple de celle du passage publié par l'Opinion Publique et d'une vérité frappante. Les arbres de la cour et du rocher sont tels qu'on les voit à la mi-octobre.

C'est en octobre 1872 que M. Poirier, à la demande d'un ami, s'est transporté à Saint-Jean-Port-Joli pour dessiner le manoir de la famille de Gaspé. La première copie terminée, le même ami lui a conseillé d'en faire une autre et de l'offrir à M. Desbarats, propriétaire de l'Opinion Publique, pensant que l'éditeur des Anciens Canadiens serait heureux de ce don. M. Poirier s'est rendu à cette suggestion. On n'a pas jugé à propos d'accuser réception. Rien d'étonnant donc de ne pas voir le nom de M. R. M. Poirier au bas du paysage, publié il y a quelques jours. On n'a pas même jugé à propos de lui en envoyer une copie comme marque de reconnaissance.

Bien plus, on a tenté de faire des corrections à son travail. Sous prétexte de régularité probablement, on a fait les fenêtres de la maison de même grandeur, lorsque les trois premières du côté de l'ouest sont plus grandes, la partie du côté de l'est étant de date plus ancienne.

Une telle conduite n'a assurément pas besoin de commentaires. Je me contente de la faire connaître, non pour contrarier les Messieurs de l'Opinion Publique, mais pour rendre à chacun son dû. M. Poirier a droit de s'être traité en tout temps avec politesse, mais particulièrement quand il fait un acte de générosité. — L. X. M.

Chemins de fer de Lac Saint-Jean. A une assemblée publique des citoyens du Lac Saint-Jean et des principales paroisses du comté de Chicoutimi, convoquée dans le but de s'entendre sur les moyens les plus propres à assurer des communications par voie ferrée entre le Lac Saint-Jean et quelques points de la Rivière Saguenay, et tenue à Saint-Louis de Métabetchouan, chef-lieu du Haut Saguenay, le dixième jour de septembre, étaient présents, entre autres amis de l'entreprise accourus de toutes parts, les messieurs suivants: Wm. Evan Price, écuyer, M. C. C. Ovide Bossé, écuyer, shérif, tous deux de Chicoutimi, Lucien Tremblay, écuyer, notaire, de Bagotville, Cyrille Lacombe, écuyer, médecin, Calixte Hébert, écuyer, régisseur, Horace Dumais, écuyer, arpenteur provincial, Séverin Dumais, écuyer, notaire, M. Elzéar Ouellet, instituteur, M. Alex. Dumas, marchand, de Notre-Dame d'Haberville, M. François Duchesne, marchand, Jules Tremblay, écuyer, maire, de Saint-Jérôme, R. G. Charlton, écuyer, préfet, de Saint-Louis de Métabetchouan, Sylvestre Bouchard, écuyer, maire, Israël Dumais, écuyer, notaire, L. C. Otis, écuyer, marchand, M. Euloge Monard, marchand, de Notre-Dame du Lac Saint-Jean, Louis Marcoux, écuyer, maire, M. Elie St. Hilaire, de Saint-Prime.

M. Elie St. Hilaire fut élu président de l'assemblée, écuyer, secrétaire de la dite assemblée.

Le but de l'assemblée ayant été expliqué par le président, et après quelques remarques de M. Evan Price, écuyer, Ovide Bossé, écuyer, Horace Dumais, écuyer, Calixte Hébert, écuyer, et de M. Elzéar Ouellet, il fut procédé à la nomination d'un comité chargé de préparer les résolutions, et les messieurs dont les noms suivent furent priés d'en former partie, savoir: R. G. Charlton, écuyer, Ovide Bossé, écuyer, Calixte Hébert, écuyer, François Duchesne, écuyer, Cyrille Lacombe, écuyer, Louis Marcoux, écuyer, Eucher Otis, écuyer, Lucien Tremblay, écuyer, et Israël Dumais, écuyer. Et après s'être retiré pendant quelques instants le comité rapporta les résolutions suivantes: Proposé par M. André Paton, de Saint-Alphonse et M. Alex. Dumas, d'Haberville, secondé par Cyrille L.

«Si vous nous abandonnez, nous tomberons nécessairement, et l'opposition aura recours à une élection générale. Vous savez, par expérience, que c'est une élection, et vous devez connaître, mieux que nous, ce qu'il vous faudrait d'argent pour une nouvelle élection, en ce moment d'incertitude publique. Rêvez-vous donc d'être élu, si vous voulez éviter cette élection et conserver vos sièges.»

«Si vous nous abandonnez, nous tomberons nécessairement, et l'opposition aura recours à une élection générale. Vous savez, par expérience, que c'est une élection, et vous devez connaître, mieux que nous, ce qu'il vous faudrait d'argent pour une nouvelle élection, en ce moment d'incertitude publique. Rêvez-vous donc d'être élu, si vous voulez éviter cette élection et conserver vos sièges.»



